

## REGLEMENT DU JEU

« Relève le défi » du 21 au 23 janvier 2016

### Article 1 : Organisation

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance Nord France Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital social de 497 663 460 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 383 089 752, dont le siège social est 135 Pont de Flandres, 59777 EURALILLE (ci-après l' « Organisateur »), organise à l'occasion du salon du lycéen et de l'étudiant de LILLE du 21 au 23 janvier 2016 un Jeu gratuit sans obligation d'achat appelé « Relève le Défi » (ci-après le « Jeu »).

### Article 2 : Participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, âgée de 15 à 25 ans inclus (les personnes incapables mineures ou majeures doivent recueillir l'autorisation écrite de leur représentant légal et sont réputées participer sous leur responsabilité).

Ne peuvent participer au Jeu les personnes suivantes :

- les membres de la direction et du personnel de la société CAISSE D'ÉPARGNE NORD FRANCE EUROPE;
- les membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration et/ou la mise en œuvre du présent Jeu ;
- les membres de leurs familles respectives (par famille, il faut entendre, au sens du présent règlement, les personnes vivant sous le même toit).

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne définie par son nom, prénom, adresse email. L'Organisateur se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts ou adresses email différentes.

### Article 3 : Dates

Le Jeu débutera le 21 janvier 2016 dès la mise en ligne du Jeu et se clôturera le 23 janvier 2016 à 23h59 (heure française métropolitaine - la date et l'heure des connexions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques faisant foi).

### Article 4 : Modalités de participation

Le Jeu est organisé à l'occasion du salon du lycéen et de l'étudiant de LILLE qui se déroulera du 21 au 23 janvier 2016, Lille Grand Palais, Boulevard des cités unies 59777 EURALILLE.

Pour participer, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet pour accéder au site [www.releve-le-defi.com](http://www.releve-le-defi.com) et d'une adresse email.

Il est possible de participer au Jeu :

Unknown

Code de champ modifié

baptiste 20/1/16 15:38

Supprimé: [s](#)

- en scannant le QR code présent sur les Flyers remis de manière suivante :
  - o Disponibles sur le stand de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Nord France Europe lors du Salon,
  - o Distribués lors du Salon ;
- en se rendant directement sur le site Internet du Jeu créé spécialement à cet effet à l'adresse suivante : [www.releve-le-defi.com](http://www.releve-le-defi.com).

Une fois connecté au site du Jeu, le participant devra suivre les instructions indiquées et notamment répondre à un quizz de quatre questions et remplir les zones obligatoires du bulletin de participation en ligne afin de valider celle-ci.

Tout visiteur du salon du lycéen et de l'étudiant aura également la possibilité de se rendre sur le stand de la Caisse d'Épargne Nord France Europe où un ordinateur sera mis à disposition pour valider les participations.

Toute fraude ou tentative de fraude entraînera la nullité de la participation.

Les participants s'engagent à transmettre à l'Organisateur des informations exactes. Les participants sont informés et acceptent expressément que les informations ainsi renseignées valent preuve de leur identité. A tout moment, chaque participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées à l'Organisateur du Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il estime nécessaire pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux informations attestant de la régularité de l'inscription des participants.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue.

De manière générale, le non-respect du présent règlement par tout participant entraîne la nullité pure et simple de sa participation et, le cas échéant, de l'attribution de la dotation.

La présente opération sera annoncée, outre lors du salon du lycéen et de l'étudiant de LILLE, sur divers canaux de communication et notamment sur la Page FACEBOOK et via le site de la Caisse d'Épargne Nord France Europe.

#### **Article 5 : Les dotations**

Sont mis en jeu les dotations suivantes :

- Un Ipad Air 2 16 go de marque Apple d'une valeur unitaire de 499 € TTC,
- 3 Go Pro héro3+ Silver d'une valeur unitaire de 319,99 € TTC.

Unknown

Code de champ modifié

baptiste 20/1/16 15:38

Supprimé: s

Les lots ne sont pas remboursables, échangeables et ne peuvent donner lieu à une contrepartie financière. Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation, ni à la remise d'une quelconque contrepartie, ni à l'échange ou remplacement contre une autre dotation. Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation par une autre dotation identique ou similaire d'une valeur égale ou supérieure, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

L'Organisateur ne saura être tenu responsable pour tous les incidents / accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation de la dotation.

#### Modalités de remise des dotations :

Les gagnants seront tirés au sort à l'issue du Jeu par la société JCD Communication - 35 rue de Roubaix 59200 TOURCOING, sur le fichier des participations.

Ils seront informés de leur dotation par email avant le 30 avril 2016, l'email de réception est l'adresse électronique indiquée par le participant lors de son inscription. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Pour retirer leur dotation, les gagnants devront se rendre dans l'agence Caisse d'Epargne Nord France Europe la plus proche de chez eux ou à défaut dans une agence située à proximité, étant précisé que pour les mineurs, un accord écrit du représentant légal sera exigé pour la remise de la dotation. Ils pourront y retirer leur lot jusqu'au 31 août 2016, date limite au-delà de laquelle tout lot non remis sera considéré comme définitivement perdu et restera la propriété de l'Organisateur.

#### **Article 6 : Gratuité**

Le présent Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le coût des connexions nécessaires à la participation au Jeu seront remboursés lors de l'utilisation d'une connexion avec appel téléphonique, sur la base forfaitaire de 0,21€ TTC, dans la limite d'un remboursement par personne.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaire d'un abonnement, utilisateur de cybercâble, ADSL,...) ou à leur abonnement offrant une connexion gratuite ou forfaitaire ne pourront pas obtenir de remboursement dans la mesure où la participation au Jeu ne leur occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Pour obtenir le remboursement des frais de participation au Jeu, les participants le souhaitant devront en faire la demande écrite avant la date de clôture du jeu à minuit inclus (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :  
JCD Communication - 35 rue de Roubaix 59200 Tourcoing

Le participant doit préciser lisiblement dans son courrier écrit les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, facture détaillée du fournisseur d'accès Internet dans laquelle la date et l'heure de participation doivent être clairement soulignées. La demande de remboursement doit être accompagnée d'un RIB/RIP.

Le timbre de la demande pourra être remboursé sur demande jointe, au tarif lent en vigueur – base 20g sous la forme d'un timbre.

Il ne sera admis qu'une seule demande de remboursement des frais de connexion à Internet pour la participation au Jeu et qu'une seule demande de remboursement des frais de timbre par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse électronique) pendant toute la durée du Jeu. Le remboursement sera effectué dans les 60 jours suivant la demande.

Les correspondances présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ou expédiée hors délai, ne pourront être prises en compte.

### Article 7 : Responsabilités

L'Organisateur ne saurait encourir aucune responsabilité en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce Jeu, notamment en cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française. En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée à ce titre.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu- s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du gagnant. A cet égard, sont formellement interdites, les participations envoyées en nombre au moyen d'applications informatiques.

L'Organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site Internet [www.releve-le-defi.com](http://www.releve-le-defi.com)

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier électronique. Plus particulièrement, l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site Internet [www.releve-le-defi.com](http://www.releve-le-defi.com) ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux :

- l'encombrement du réseau ;
- une impossibilité géographique de connexion ;
- une erreur humaine ou d'origine électrique ;
- toute intervention malveillante ;
- la liaison téléphonique ;
- matériels ou logiciels ;
- tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel ;
- un cas de force majeure ;
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

### Article 8 : Acceptation du règlement - Consultation

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Ce règlement peut être consulté gratuitement sur le site [www.releve-le-defi.com](http://www.releve-le-defi.com) pendant la durée du Jeu.

baptiste 20/1/16 15:38

Supprimé: [s](#)

Unknown

Code de champ modifié

baptiste 20/1/16 15:38

Supprimé: [s](#)

Unknown

Code de champ modifié

Unknown

Code de champ modifié

baptiste 20/1/16 15:39

Supprimé: [s](#)

Ce règlement a été déposé auprès de la SCP Julien BERNA et Luc BERNA, Huissiers de justice associés située : Boulevard Molière Centre d'affaires La Fontaine - B.P 40206 – 59600 MAUBEUGE.

Une copie du présent règlement sera adressée à titre gratuit à toute personne en faisant la demande pendant toute la période du Jeu à l'adresse suivante : JCD Communication - 35 rue de Roubaix 59200 TOURCOING. Le timbre de la demande pourra être remboursé sur demande jointe, au tarif lent en vigueur base 20g, sous la forme d'un timbre.

Une seule demande de copie du règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par participant.

#### **Article 9 : Confidentialité – données personnelles**

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants conformément à l'article 4 du présent règlement sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au Jeu. Elles sont destinées à l'Organisateur, responsable du traitement.

L'Organisateur est autorisé par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur, par les entreprises du Groupe Caisse d'Epargne ou par ses partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée à la Caisse d'Epargne Nord France Europe, Jeu « Relève le Défi », Direction Conformité et Autres Contrôles Permanents, 135 Pont de Flandre, 59777 Euraille (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données ne pourront participer au présent Jeu. Les données personnelles seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 6 août 2004.

Les Participants autorisent la Caisse d'Epargne Nord France Europe à utiliser leurs noms et prénoms, pour les besoins de la communication faite autour du Jeu uniquement, sur son site, pendant une période de 3 (trois) mois, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

En revanche, l'Organisateur ne pourra utiliser ces données, à des fins promotionnelles et/ou publicitaires sur tout support médiatique de son choix, qu'après signature d'une autorisation expresse par les gagnants.

#### **:Article 10 – Interprétation du règlement**

La participation à ce Jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine, entière et sans réserves du règlement. Le règlement est soumis à la loi française.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Caisse d'Epargne Nord France Europe dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture du Jeu soit le 23 février 2016 à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne Nord France Europe, Jeu « Relève le Défi », Service Marketing, 135 Pont de Flandres, 59777 Euralille (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur). En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne, la version déposée auprès de l'huissier prévaudra dans tous les cas. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contradiction avec le règlement. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du règlement.

En cas d'échec de résolution à l'amiable, toute difficulté d'application ou d'interprétation des présentes sera souverainement tranchée par le tribunal du ressort où se situe le siège social de l'Organisateur.